

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 21 juillet 2026	08	☒ Procès-Verbal ☐ Délibération ☐ Information
---	---	--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le treize juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Caroline CHAUDRUC, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

Votants : 11

Présents : Mesdames Florence BLONDEAU, Nicole BORÉ, Marie-Caroline CHAUDRUC, Claire DURDIC, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Joël INVERNIZZI, Norbert MÉRAT, Laurent MORIER.

Absents : Madame Catherine ELLENRIEDER donne pouvoir à Madame Nicole BORÉ, Madame LHOMMEDÉ Marie-France donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BONDIN et Monsieur Philippe BARTHARES donne pouvoir à Madame Marie-Caroline CHAUDRUC.

Secrétaire de séance : Madame Claire DURDIC

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de nommer Madame Claire DURDIC, secrétaire de séance, qui l'accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2026

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 09 juin 2026 ; lequel est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Madame le Maire présente à l'équipe municipale les décisions prises depuis le précédent conseil municipal.

1. Désignation des référents de la commune CLE/Ambroisie

Sujet présenté par Madame le Maire

Vu l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriale ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner des correspondants de la commune au sein des organisations suivantes,

Madame le Maire présente la Commission Locale de l'Eau (CLE) Vienne-Tourangelle et son rôle (élaborer le SAGE Vienne-Tourangelle, définir les orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE après son approbation et rendre des avis sur certains projets ou documents ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques).

Madame le Maire informe en outre l'assemblée avoir été destinataire d'une lettre de l'ARS (Agence Régionale de Santé) l'avertissant qu'un site d'Ambroisie à feuilles d'armoise a été observé sur la commune, au niveau du lit de la Loire.

L'Ambroisie est une espèce végétale classée espèce nuisible pour la santé humaine. Son pollen peut provoquer de graves allergies, quelques grains de pollen suffisent pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voire asthme et eczéma.

Le site identifié sur la commune est déjà identifié de l'Unité Loire Navigation de la DDT49 (Direction Départementale des Territoires). Le Maine-et-Loire dispose d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise. Par cet arrêté, les collectivités concernées sont invitées à désigner un référent.

Madame Claire DURDIC indique qu'elle a déjà travaillé sur le sujet par le passé, et qu'elle avait suivi une formation. Elle se présente pour être référente.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☐ **DÉSIGNE** comme référents avec les entités mentionnées dans le tableau suivant :

Partenaires	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Référent – Commission Locale de l'Eau (CLE) Vienne- Tourangelle	Marie-Caroline CHAUDRUC	Philippe BARTHARES
Référent – Ambroisie – ARS	Claire DURDIC	Catherine ELLENRIEDER

2. Décision modificative n° 1

Sujet présenté par Madame Axelle AUGEREAU, Secrétaire générale

Vu l'erreur commise sur le budget camping en 2025 ;

Vu qu'il convient d'annuler ce titre 1 /2025 du camping en 2026 sur le budget principal par l'émission d'un mandat au compte 673 ;

Vu l'insuffisance de crédits votés sur ce compte ;

Madame Axelle AUGEREAU précise qu'il s'agit là de simples modifications d'écritures comptables.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☐ **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

- Débit 673 = +10 710,00 €
- Crédit 7063 = +10 710,00 €

3. Modification du règlement des Puces

Sujet présenté par Madame Nicole BORÉ, Conseillère municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le règlement des Puces actuellement en vigueur, modifié le 07 décembre 2015 ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement des Puces ;

Considérant le projet de règlement modifié présenté aux membres du Conseil municipal ;

Madame Nicole BORÉ revient sur la réunion de commission Puces qui s'était déroulée le mercredi 17 juin dernier, en présence d'élus, du placier, de deux exposants et de Monsieur TOLEDO, Président de l'Association Le Plus des Puces. Certains sujets ont ainsi été évoqués, comme la présence des professionnels

dans le foyer appréciée des badauds, l'anniversaire des 40 ans des Puces en 2029, la galette des rois offerte aux exposants, l'importance du réseau SNCAO (label authenticité qualité) et la modification du règlement.

À cet effet, Madame le Maire présente les points à réactualiser, tels que l'ajout d'un préambule, la modification du nombre d'élus et de commerçants, la dénomination du parking exposants.

En parallèle, Madame le Maire indique aux élus qu'il conviendrait, de la même sorte, de procéder à des modifications du règlement du marché hebdomadaire, avant le soumettre à Madame Sabrina GIRAULT, Présidente de l'UDCM49 et Madame Monique BRUN, Présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN se dit disponible pour la modification dudit règlement en la rédaction de certains paragraphes.

Madame le Maire le remercie et propose que les élus de ladite commission se réunissent pour travailler sur le sujet.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☐ **APPROUVE** les modifications apportées au règlement des Puces telles qu'annexées à la présente délibération,
- ☐ **DIT** que le règlement modifié entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2026,
- ☐ **DIT** que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, de sa publication et de sa transmission aux services concernés ainsi qu'aux exposants des Puces.

4. Convention de participation Petites Cités d'Anjou en lumière 2026

Sujet présenté par Monsieur Laurent MORIER, Conseiller municipal

L'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire organise et coordonne un évènement du 27 novembre au 20 décembre 2026 qui aura pour titre « Petites Cités en Lumières en Anjou ».

Seront organisées des illuminations et animations de l'ensemble des Petites Cités de Caractère à la tombée de la nuit à la lueur des bougies, permettant la découverte et la mise en valeur du patrimoine bâti et l'organisation de moments festifs et culturels pour le grand public.

Les animations portées par les communes tourneront autour de la thématique de la Lumière et de Noël avec L'organisation de marchés de Noël, de dégustations de produits locaux, soupes et vins chauds, défilés, concerts, lecture de contes, et expositions.....

Dans le cadre de la manifestation « Petites Cités d'Anjou en lumière », L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire a prévu la programmation de 13 spectacles de rue de 9 compagnies :

- Le trio musical RIVER SWING qui sera programmé en soirée d'inauguration au Thoureil, le vendredi 27/11/2026,
- La déambulation musicale et lumineuse PILI PILI qui sera programmé sur la commune d'Aubigné sur Layon, le samedi 28/11/2026,
- La compagnie LUMINESCENCE (LUNARTX) avec le spectacle en déambulation FEERIE qui sera programmé dans les communes de Turquant et Denée, le samedi 5 décembre 2026 et le nouveau spectacle Cirk'N'Swing le dimanche 20/12/2026 à Chênehutte Trèves Cunault,
- La compagnie SPECTRA avec son spectacle Believe qui sera programmé dans la commune de Montsoreau, le dimanche 06/12/2026 et son spectacle Elixir Duo qui sera programmé dans la commune de Baugé le samedi 19/12/2026,
- La compagnie KUMANATI avec son spectacle KumAnati qui sera programmé dans les communes de Fontevraud l'Abbaye, le vendredi 11/12/2026 ; au Coudray Macouard, le samedi 12/12/2026 et à Ingrandes Le Fresne sur Loire le samedi 19/12/2026 et son spectacle KumKum Goa qui sera programmé dans la commune du Puy Notre Dame le vendredi 18/12/2026,

- La compagnie TAPROBANE avec le spectacle Les Feux de Beltaine, le vendredi 11/12/2026 à Montreuil Bellay et le spectacle en déambulation Les Lutins Steam punk, le dimanche 20/12/2026 à Savennières,
- La compagnie CAPITAIN KWAN avec son spectacle Exp Low qui sera programmé aux dates et communes suivantes le vendredi 11/12/2026 à Saint Florent le Vieil et le samedi 12/12/2026 à Béhuard,
- La compagnie Jacqueline CAMBOUIS avec son spectacle Noël Givré qui sera programmé à Pouancé, le samedi 12/12/2026,
- La déambulation les échassiers lumineux « FOLIE DOUCE » de la compagnie Pénichilline qui sera programmé dans la commune de Blaison Gohier le vendredi 18/12/2026.

La commune de MONTSOUREAU a choisi d'accueillir le spectacle BELIEVE de la Compagnie SPECTRA, le dimanche 06 décembre 2026.

Le règlement du spectacle auprès de la compagnie est assuré par L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire qui demande une participation financière à la commune sur le montant total du spectacle.

Pour cette participation, la commune de MONTSOUREAU s'engage à verser à l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire un montant de 510 € TTC.

Pour la participation financière et les modalités d'accueil de ce spectacle une convention devra être établie entre L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire et la commune de MONTSOUREAU.

Madame Claire DURDIC approuve cette animation en l'espèce qu'elle aura un impact sur le dynamisme de la commune.

Madame Florence BLONDEAU ajoute qu'une telle prestation aide à faire connaître le village.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☐ **APPROUVE** la convention présentée et jointe à conclure avec l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire,
- ☐ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer,
- ☐ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

5. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027

Sujet présenté par Madame le Maire

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame le Maire rappelle en outre les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Madame le Maire indique qu'une autre délibération interviendra dans les prochains mois, et ce avant le 15 avril 2027, sur la fixation du taux.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande quels sont les locaux concernés ?

Monsieur Joël INVERNIZZI lui répond, en lien avec l'article 1406bis du Code Général des Impôts, que la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons). Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif. Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et, par conséquent, non assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame le Maire ajoute que le taux d'imposition pourra être fixé dans la limite de 50 % de l'assiette de la valeur locative.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☐ **DECIDE** d'instituer sur le territoire de la commune la taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue à l'article 1406 bis du code général des impôts instituant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027,
- ☐ **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Questions diverses

- Retour sur la nuit romantique

Sujet présenté par Monsieur Laurent MORIER, Conseiller municipal

Cette soirée s'est donc déroulée le samedi 27 juin dernier, en partenariat avec la commune de Candes Saint-Martin. Il indique que la manifestation a rencontré un fort succès avec une belle affluence ; des personnes s'étant même renseignées auprès de l'Office de Tourisme de Saumur ; merci également aux réseaux sociaux. Il ajoute que les lampions/lanternes n'ont pas été distribués du fait des conditions météorologiques trop chaudes et les arrêtés en vigueur. Il propose de revoir le parcours pour l'édition 2027 pour éviter les soucis de retours dans le noir depuis Candes St-Martin aux véhicules stationnés dans la commune.

Madame Florence BLONDEAU suggère de faire une boucle.

Madame le Maire soumet l'idée d'aller jusqu'au Moulin de la Tranchée, de sorte à faire découvrir les hauteurs de la commune avec ses panoramas fabuleux. Elle précise que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la Commission Attractivité, Animations, Culture, Tourisme et Patrimoine.

- Retour sur Anjou Vélo Vintage

Sujet présenté par Madame le Maire

Cette animation organisée par la Sté Léo s'est donc déroulée le dimanche 28 juin dernier, où près de 2500 cyclistes sont venus déjeuner sur les quais sous un ciel radieux.

Madame le Maire remercie la vingtaine de bénévoles venue prêter mains fortes aux organisateurs.

Les élus sont unanimes pour ajouter que la bonne ambiance était au rendez-vous, évènement sympathique et très bonne organisation.

- Réunion des commerçants

Sujet présenté par Madame Florence BLONDEAU, Conseillère municipale

Madame Florence BLONDEAU revient sur la réunion entre commerçants du lundi 06 juillet au foyer socio-culturel. Cette première rencontre fut l'occasion de créer du lien entre les différents acteurs commerciaux et de faciliter les échanges dans un moment convivial. Environ 30 personnes étaient présentes.

- Report du feu d'artifice

Sujet présenté par Monsieur Joël INVERNIZZI, 1^{er} Adjoint

En raison des fortes chaleurs et des arrêtés préfectoraux en vigueur au 13 juillet, la Société PYROCONCEPT, a annoncé au bureau municipal, son souhait de ne pas effectuer le tirage du

feu d'artifice pour des raisons de sécurité. Les élus, en concertation avec le Comité des Fêtes La Concorde, la troupe Elan Saumurois et le groupe Damaro Kaiamba ont alors décidé de reporter la manifestation.

Cette soirée festive se déroulera donc le mercredi 12 août prochain, avec le même déroulé (déambulation avec lampions et bracelets lumineux, feu d'artifice et bal populaire).

Cependant, étant donné les agendas estivaux des prestataires, l'Elan Saumurois sera remplacé par l'Harmonie Chacé/Varrains et le groupe Damaro Kaiamba par Monsieur Kevin CLARK.

- Ateliers numériques

Sujet présenté par Madame le Maire

En partenariat avec Anjou Numérique, la commune organisera à compter d'octobre, des ateliers numériques en mairie, un atelier par mois, dans la salle des mariages.

8 places sont disponibles par atelier, les inscriptions sont à effectuer auprès du secrétariat de mairie.

- 1^{er} octobre Initiation : prendre en main ses outils numériques
- 5 novembre Naviguer sur internet en toute sécurité
- 3 décembre Apprendre à gérer sa boîte mail
- 7 janvier Transférer ses photos et gérer ses fichiers
- 4 février Gérer ses mots de passe
- 11 mars Les bonnes pratiques pour se prémunir des arnaques en ligne
- 8 avril Découvrir les applis mobiles
- 13 mai Réseaux sociaux : gérer mon image publique
- 3 juin L'IA, parlons-en

- Recrutement du poste Agent d'accueil

Sujet présenté par Madame le Maire

Madame le Maire revient sur le départ de Madame Nicole SALLÉ, Adjointe administrative à la mairie, pour le vendredi 04 septembre prochain. L'offre d'emploi est toujours en cours.

Elle évoque également le départ de Monsieur Wilfried MOËNS, Directeur de l'école Alexandre Dumas.

Un pot de départ sera organisé à leur attention le jeudi 06 août prochain à 18h dans la cour de l'école.

- Presse/

Sujet présenté par Madame le Maire

Madame le Maire fait état de publicités de la commune dans la presse où des habitants/commerçants ont été mis à l'honneur.

- Ouest France Loire à Vélo Troglô
- Météo à la carte Denis RETIVEAU
- France 3 Laurence LABOUTIERE

Par ailleurs, la commune a eu le privilège de l'accueillir l'actrice Eva LONGORIA, venue découvrir le site Le Saut aux Loups.

- Rencontres

Sujet présenté par Madame le Maire

Madame le Maire indique avoir rencontré, en la présence d'adjoints, à diverses rencontres institutionnelles.

- Laëtitia Saint-Paul, Députée de Maine-et-Loire

- Stéphane PIEDNOIR, Sénateur de Maine-et-Loire

Par ailleurs, de par ses fonctions au sein de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire, en tant que conseillère déléguée en charge du rayonnement, relations internationales et européennes, Madame le Maire a rencontré Monsieur Andrea LAY BORDONI, Chef Adjoint du service économique et commercial de l'Ambassade d'Italie en France.

- Registre des personnes vulnérables
Sujet reporté au conseil municipal de septembre
- Agenda
Sujet présenté par Madame le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Claire DURDIC

Marie-Caroline CHAUDRUC

